



## ANNEXE IV

---

# Carrières spécifiques de secteurs

<b>Personnel spécifique des CPAS</b>
--------------------------------------

### **Directeur - Directrice de maison de repos**

---

#### Grade de Directeur de 1<sup>ère</sup> classe - Directrice de 1<sup>ère</sup> classe

Est appliquée l'échelle A2 : maisons de repos de plus de 100 lits

❖ **Par voie de recrutement ou de promotion**

Au titulaire de l'emploi qui requiert un diplôme universitaire et les qualifications légales requises

Est appliquée l'échelle A1 : maisons de repos de moins de 101 lits

❖ **Par voie de recrutement ou de promotion**

Au titulaire de l'emploi qui requiert un diplôme universitaire et les qualifications légales requises

#### Grade de Directeur de 2<sup>ème</sup> classe - Directrice de 2<sup>ème</sup> classe

Est appliquée l'échelle B4 : maisons de repos de plus de 50 lits

❖ **Par voie de recrutement ou de promotion**

Au titulaire de l'emploi qui requiert un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et les qualifications légales requises

Est appliquée l'échelle C3 : maisons de repos de moins de 51 lits

❖ **Par voie de recrutement ou de promotion**

Au titulaire de l'emploi qui requiert un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et les qualifications légales requises

### **Psychologue**

---

#### Grade de psychologue

Est appliquée l'échelle A1sp :

❖ **Par voie de recrutement**

Au titulaire de l'emploi qui requiert un diplôme de psychologue

### **Kinésiste-Ergothérapeute-Logopède**

---

Grade de kinésiste ou -ergothérapeute ou logopède

Est appliquée l'échelle B1 :

❖ **Par voie de recrutement**

Au titulaire de l'emploi qui requiert un diplôme requis spécifiquement pour ces métiers

### **Educateur - Educatrice**

---

Grade de Chef éducateur – Cheffe éducatrice

Est appliquée l'échelle B4.1. :

❖ **Par voie de promotion ou par voie de recrutement** (à défaut de candidat répondant aux conditions de promotion)

Au titulaire de l'emploi qui requiert un diplôme spécifique à la fonction

Grade d'éducateur - d'éducatrice classe 1

Est appliquée l'échelle B1 :

❖ **Par voie de recrutement**

Au titulaire de l'emploi qui requiert un diplôme spécifique à la fonction

❖ **Par voie de promotion**

Au titulaire d'une échelle de niveau D ou C (éducateur-éducatrice) pour autant que soient remplies les conditions suivantes :

Évaluation *définie dans le statut* + ancienneté de 4 ans et avoir acquis un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (graduat) donnant accès à un emploi d'éducateur au sens de la législation applicable au secteur d'activité concerné

Est appliquée l'échelle B2 et B3 :

❖ **Par évolution de carrière**

A l'éducateur-éducatrice classe 1

Grade d'éducateur – d'éducatrice classe 2

Est appliquée l'échelle D3 :

❖ **Par voie de recrutement et par voie de promotion**

Au titulaire de l'emploi qui requiert un diplôme spécifique à la fonction

Est appliquée l'échelle D3.1 :

❖ **Par évolution de carrière**

A l'éducateur D2 classe 2

Grade d'éducateur – d'éducatrice classe 3

Est appliquée l'échelle D2 :

❖ **Par voie de recrutement et par voie de promotion**

Au titulaire de l'emploi qui requiert un diplôme spécifique à la fonction

Est appliquée l'échelle D3 :

❖ **Par évolution de carrière**

A l'éducateur-éducatrice classe 3

**Aide familiale et aide senior**

---

Grade d'aide familiale

Est appliquée l'échelle D2 :

❖ **Par voie de recrutement**

Au titulaire de l'emploi qui concerne l'aide familiale, aide senior

Est appliquée l'échelle D3 :

❖ **Par évolution de carrière**

A la titulaire de l'échelle D2

**Personnel spécifique des établissements de soins**

Echelles barémiques spécifiques	
A6 A5 A4 A2	Directeur – Directrice 1 <sup>ère</sup> classe (501 lits et plus) Directeur – Directrice 2 <sup>ème</sup> classe (251 - 500 lits) Directeur – Directrice 3 <sup>ème</sup> classe (151 - 250 lits) Directeur – Directrice 4 <sup>ème</sup> classe (100 -150 lits)
A4 A2 A1 B3 B1	Comptable (501 lits et plus) Comptable (251 - 500 lits) Comptable (151 - 250 lits) Comptable (101 - 150 lits) Comptable (100 lits et moins)
A7sp A5 A5sp A4sp	Pharmacien chef de service – Pharmacienne cheffe de service (4 adjoints au moins) Pharmacien en chef – Pharmacienne en chef (moins de 4 adjoints et 1 adjoint au moins) Pharmacien seul – Pharmacienne seule Pharmacien adjoint – Pharmacienne adjointe
A4.1 A2.1 A1.1 B6 B5	Directeur – Directrice 1 <sup>ère</sup> classe nursing (501 lits et plus) Directeur – Directrice 2 <sup>ème</sup> classe nursing (251 à 500 lits) Directeur – Directrice 3 <sup>ème</sup> classe nursing (moins de 251 lits) Chef de service – Cheffe de service 1 <sup>ère</sup> classe nursing (plus de 100 lits) Chef de service – Cheffe de service 2 <sup>ème</sup> classe nursing (moins de 101 lits)
A1sp A2sp A3sp	Psychologue (recrutement) Psychologue (évolution de carrière) Psychologue (évolution de carrière)
B4.1	Accoucheur en chef – Accoucheuse en chef Infirmier en chef – Infirmière en chef, kinésiste en chef, ... Assistant - Assistante de laboratoire clinique en chef (Section qui comprend au moins 10 unités)
B4	Assistant social en chef – Assistante sociale en chef (Service social qui compte au moins 4 assistants(e)s social(e)s)
B3	Accoucheur principal - Accoucheuse principale Infirmier principal gradué – Infirmière principale graduée Assistant social principal – Assistante sociale principale Diététicien principal – Diététicienne principale Kinésiste principal – Kinésiste principale Ergothérapeute principal – Ergothérapeute principale Logopède principal – Logopède principale

	Assistant de laboratoire clinique principal – Assistante de laboratoire clinique principale
B2	Accoucheur 1 <sup>ère</sup> classe – Accoucheuse 1 <sup>ère</sup> classe Infirmier gradué 1 <sup>ère</sup> classe - Infirmière graduée 1 <sup>ère</sup> classe Assistant social 1 <sup>ère</sup> classe – Assistante sociale 1 <sup>ère</sup> classe Diététicien 1 <sup>ère</sup> classe – Diététicienne 1 <sup>ère</sup> classe Kinésiste 1 <sup>ère</sup> classe Ergothérapeute 1 <sup>ère</sup> classe Logopède 1 <sup>ère</sup> classe Assistant de laboratoire clinique 1 <sup>ère</sup> classe - Assistante de laboratoire clinique 1 <sup>ère</sup> classe
B1	Accoucheur – Accoucheuse Infirmier gradué – Infirmière graduée Infirmier – Infirmière (A2 ancien régime avec certificat d'immatriculation) Assistant social – Assistante sociale Diététicien – Diététicienne Kinésiste Ergothérapeute Logopède Assistant de laboratoire clinique – Assistante de laboratoire clinique
D3 D3.1	Hospitalier - Assistant en soins hospitaliers / Hospitalier - Assistante en soins hospitaliers (recrutement) Hospitalier - Assistante en soins hospitaliers / Hospitalier - Assistante en soins hospitaliers (évolution de carrière – après 9 ans d'ancienneté)
D2 D3	Puériculteur - Puéricultrice (recrutement) Puériculteur - Puéricultrice (évolution de carrière – après 9 ans d'ancienneté)
D2 D3	Personnel auxiliaire non diplômé Personnel auxiliaire non diplômé (évolution de carrière – après 8 ans d'ancienneté)
D2 D3.1	Aide - soignant / aide-soignante Aide - soignant / aide-soignante (évolution de carrière – après 60 heures de formation)
D6 D7	Infirmier breveté – Infirmière brevetée Infirmier breveté - Infirmière brevetée (évolution de carrière – après 9 ans d'ancienneté)
B4.1 B4 B3 B2 B1	Infirmier en chef – Infirmière en chef d'une maison de repos et de soins (promotion ou à défaut recrutement) Infirmier en chef – Infirmière en chef d'une maison de repos (promotion ou à défaut recrutement) Infirmier principal – Infirmière principale (gradués) (évolution de carrière) Infirmier 1 <sup>ère</sup> classe - Infirmière 1 <sup>ère</sup> classe (gradués) (évolution de carrière) Infirmier gradué – Infirmière graduée (recrutement)

A1	Directeur – Directrice de première classe (capacité de moins de 101 lits – promotion ou recrutement) – Universitaire
A2	Directeur - Directrice première classe (capacité de moins de 101 lits- évolution de carrière) – Universitaire
A2	Directeur - Directrice de première classe (capacité de plus de 100 lits – promotion ou recrutement) -Universitaire
A3	Directeur - Directrice de première classe (capacité de plus de 100 lits -évolution de carrière) - Universitaire
B4.1	Directeur - Directrice de seconde classe (capacité de plus de 50 lits – promotion ou recrutement) – Baccalauréat
B5	Directeur - Directrice de seconde classe (capacité de plus de 50 lits – évolution de carrière) – Baccalauréat
B4	Directeur - Directrice de seconde classe (capacité jusqu'à 50 lits – recrutement) – Baccalauréat
B4.1	Directeur - Directrice de seconde classe (capacité jusqu'à 50 lits- évolution de carrière) – Baccalauréat